



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/43/L.33/Add.1
5 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 36 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Cuba, Ethiopie, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Imposition, coordination et contrôle strict des mesures prises contre l'Afrique du Sud raciste

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Philippines, Somalie, Trinité-et-Tobago et Viet Nam.

